



# **SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES**

## **PROMULGATION DES RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 2022-683 ET 2022-684**

### **À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mai 2022 ont été adoptés les règlements suivants :

#### **RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 2022-683 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

L'objet de ce règlement vise l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Le Règlement énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil. Les règles énoncées dans ce code concernant notamment, l'indépendance de jugement des élus eu égard à leurs intérêts personnels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Ville, les annonces lors d'activités de financement politique ainsi que l'après-mandat.

#### **RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 2022-684 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 2018-564 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Le règlement est modifié aux fins de tenir compte des récentes modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. L'objet de ce règlement prévoit notamment des dispositions de façon à interdire aux employés d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 5 mai 2022

La greffière,  
Marie-Josée Couture  
[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)